

FACT-CHECKING : LES RÉDACTIONS BELGES FRANCOPHONES À LA TRAÎNE



Markus Spiske / Unsplash

En janvier, Mark Zuckerberg, CEO de Meta, annonçait mettre fin à son programme de fact-checking sur ses plateformes. L'occasion pour *Journalistes* de dresser un état des lieux des pratiques de fact-checking dans les rédactions en Belgique, et de pointer, notamment, la différence entre le Nord et le Sud du pays.

par Marie-Flore Pirmez

A lire en page 6

FAUT-IL ACCEPTER LES DEMANDES DE RELECTURE ?

Ces dernières années, les demandes de relecture suite à des interviews ou de simples rédactions d'articles semblent se multiplier. De la validation formelle d'une citation à l'injonction ferme de modification, voire de suppression de passages entiers, les types de relectures se déclinent à l'envi, jusqu'à devenir très problématiques et remettre sérieusement en question l'obligation déontologique d'indépendance des journalistes.

par Catherine Ernens

A lire en page 9

CLAUSE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

CORDON SANITAIRE MÉDIATIQUE ET RTBF



La décision éditoriale de la RTBF de retransmettre en léger différé le discours d'investiture du Président des Etats Unis Donald Trump a fait couler beaucoup d'encre en ce début 2025. Des tweets aux émissions télévisées, en Belgique ou ailleurs, le cordon sanitaire médiatique a été remis en question, vivement critiqué voire ouvertement moqué. Si le choix du média de service public semble avoir déchaîné les passions, la position des organes d'(auto) régulation et de représentation professionnelle ne prête à aucune confusion.

par Martine Simonis

A lire en page 4

N°265
SOMMAIRE

- 02-03 Actus AJP \
- 04-05 Cordon sanitaire médiatique \
- 06-08 Fact-checking : Les rédactions belges à la traîne quand Meta rebat les cartes \
- 09-10 Vous me ferez relire \
- 11 Formations AJP \
- 12 Ils et elles publient \

AJP

FACT-CHECKING : LES RÉDACTIONS BELGES FRANCOPHONES À LA TRAÎNE TANDIS QUE META REBAT LES CARTES

par Marie-Flore Pirmez

Tandis que les pratiques de fact-checking se stabilisent à l'échelle mondiale, la Belgique francophone reste en retard dans la lutte contre la désinformation qui va pourtant bon train. Malgré la haute valeur ajoutée du fact-checking, sa rentabilité reste le nerf de la guerre pour les rédactions, alors que Meta annonce se retirer de l'arène.

« La désinformation se répand, mais la vérification des faits s'est stabilisée », titre le Duke Reporters' Lab dans un de ses derniers papiers. À l'instar d'autres acteurs plus connus, comme l'International Fact-Checking Network (IFCN) ou son homologue européen, le European Fact-Checking Standards Network (EFCSN), ce centre américain de recherche en journalisme, rattaché à la Sanford School of Public Policy en Caroline du Nord, suit la communauté internationale de fact-checking depuis 2014. En dix ans, il a constaté un ralentissement de la croissance des organismes de vérification, malgré des préoccupations grandissantes face à la manipulation des médias et aux mensonges politiques.

LE BOOM S'EST STABILISÉ

Pendant des années, le nombre de fact-checkeurs a grimpé en flèche, passant d'à peine 11 sites en 2008 à un record de 424 en 2022. Ces quatre dernières années et après un boom qui s'observe jusqu'en 2020, le secteur stagne. Le dernier recensement de 2023 a enregistré 417 organismes de fact-checking à travers le monde. Des équipes de journalistes qui vérifient et démystifient les fausses informations dans plus de 100 pays et 69 langues.

Selon le Duke Reporters' Lab, cette



Hartono Studio, Unsplash

stabilisation est multifactorielle : adoption généralisée de la vérification des faits par les rédactions, longévité des acteurs clés du secteur, saturation des besoins en fact-checking... L'article note toutefois que la vérification des faits reste un défi majeur dans les pays répressifs où la liberté de la presse est limitée. Autre nuance régionale : tandis que le fact-checking en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique du Sud a progressé jusqu'en 2020, il ralentit dans le

même temps en Amérique du Nord. Il faut dire que la pratique y est née, bien avant son institutionnalisation mondiale.

Aux États-Unis, le début des années 2000 marque l'avènement du fact-checking, avec des initiatives comme FactCheck.org ou PolitiFact. Ces plateformes ont gagné en importance lors des élections présidentielles, notamment de 2008 et 2016, en réponse à la désinformation croissante en ligne et dans les discours politiques.

Soutenues par des organismes comme l'IFCN, elles ont inspiré un mouvement mondial en adoptant des méthodologies rigoureuses et en intégrant la vérification dans les rédactions traditionnelles.

Sur le Vieux continent, il faut attendre une dizaine d'années pour voir émerger les premières initiatives du genre : Full Fact au Royaume-Uni, Correctiv en Allemagne, Les Décodeurs, la cellule de fact-checking du Monde, ou Désintox, devenu CheckNews en 2017 chez Libération en France.

EN BELGIQUE, UN FACT-CHECKING À DEUX VITESSES

Le Duke Reporters' Lab a également développé une carte interactive recensant les organismes de fact-checking à travers le globe. En zoomant sur la Belgique, le paysage médiatique francophone paraît peu fertile : seul Faky, le service de fact-checking de la RTBF, y figure. « *En Belgique, le fact-checking est un système à deux vitesses, lance Gaëtan Gras, ex-journaliste et enseignant à l'IHECS. Le nord du pays est très dynamique, avec des initiatives comme Knack Factchecker, VRT NWS Check, Factcheck Vlaanderen. Mais du côté francophone, il y a une sorte de ventre mou dans la lutte contre la désinformation.* »

Plusieurs rédactions intègrent pourtant du fact-checking dans leurs processus journalistiques. C'est le cas du format « Le vrai ou faux » du Soir. « *Chaque journaliste est responsable du fact-checking des matières dont il est responsable* », nous dit-on du côté de la rédaction du quotidien. Certains articles de L'Écho annoncent littéralement du fact-checking dans leur titrage, comme ce papier intitulé « *Fact-checking : 2.200 euros de taxes supplémentaires pour les Wallons ? Oui, mais...* ». À La Libre, depuis mars 2020, la cellule « La Source » était dédiée au fact-checking, mais elle a cessé ses activités mi-2023.

Sans nier leur apport, ces démarches ne relèvent pas toujours strictement du fact-checking. Même au sein de la classe de journalistes, la pratique reste parfois mal comprise. « *On entend souvent dire que le fact-checking n'est qu'un journalisme*

classique, car il consiste à vérifier ses sources, observe Gaëtan Gras. Mais là où le journaliste rapporte des faits, couvre des événements, enquête sur des sujets variés, le fact-checkeur, lui, se spécialise dans la vérification précise et rigoureuse d'informations, de déclarations ou de chiffres après leur diffusion. »

La différence réside donc dans la rétroactivité de la démarche. Mais tout contenu est-il fact-checkable ? « *Seules des informations factuelles sont vérifiables, répond l'enseignant. Certains papiers estampillés 'fact-checking' tendent à vérifier des opinions, voire de la prospective. Là où le fact-checking n'est pas applicable.* » C'est notamment ce que régissent les standards du fact-checking de l'IFCN, parmi d'autres normes relativement strictes qui encadrent la pratique.

Impartialité, transparence des sources et de la méthodologie, rythme de publication régulier, politique de correction ouverte, transparence quant au financement et à la gouvernance de l'organisme de fact-checking... Les critères pour être reconnu par l'IFCN sont exigeants. S'y ajoute le faible retour sur investissement pour les rédactions qui dégagent des ressources humaines et financières dans la création d'une cellule de fact-checking, le tout, dans une socio-économie médiatique précaire.

Selon des chercheurs parmi lesquels Emeric Henry, professeur à Sciences Po Paris, le fact-checking ralentit la diffusion de fausses informations, notamment sur les réseaux sociaux, et renforce la confiance des publics selon les contextes. Mais la création d'un pôle dédié au fact-checking ne se limite pas à une question de rentabilité, mais aussi d'image. « *Comme l'investigation, le fact-checking est une des pratiques les plus exigeantes de la profession et apporte une vraie valeur ajoutée à un média qui décide de s'engager dans la lutte contre la désinformation* », souligne Gaëtan Gras.

META PART EN GUERRE CONTRE LE FACT-CHECKING

Ce 7 janvier une actualité s'est ajoutée à l'ordre du jour de ce papier : Mark Zuckerberg, CEO de Meta, a annoncé la fin

"On entend souvent dire que le fact-checking n'est qu'un journalisme classique, car il consiste à vérifier ses sources. Mais là où le journaliste rapporte des faits, couvre des événements, enquête sur des sujets variés, le fact-checkeur, lui, se spécialise dans la vérification précise et rigoureuse d'informations, de déclarations ou de chiffres après leur diffusion."

Gaëtan Gras

de son programme de fact-checking lancé en 2016 avec des médias partenaires certifiés par l'IFCN, dont l'Agence France-Presse (AFP) ou Knack. Le géant américain – qui détient notamment Facebook, Instagram, WhatsApp, ou Threads – souhaite le remplacer par des « notes communautaires », similaires au modèle de modération collective de X (ex-Twitter) d'Elon Musk.

Déjà avant son arrivée, une étude du Massachusetts Institute of Technology (MIT) révélait que les fausses informations s'y propagent six fois plus vite que les vraies. Outre ce changement technique, le patron de Meta a aussi annoncé déplacer les équipes de modération de la Californie au Texas, un état conservateur, et prévoit de lever des restrictions sur des sujets comme l'immigration et le genre. Ne seront donc plus bloquées des utilisateur-ices qui, par exemple, expriment qu'être homosexuel est assimilé à une maladie mentale.

De cette façon, Mark Zuckerberg confirme s'aligner avec la droite trumpiste. « *Meta tourne le dos à des années de lutte contre la désinformation, alors qu'il avait mis en place un vaste appareil de vérification des faits, déplore Gaëtan Gras. C'est notamment ces nombreux partenariats qui ont permis de financer structurellement le fact-checking*

FACT-CHECKING

à l'échelle mondiale. Ça va devenir plus compliqué de débusquer les fausses infos virales.»

Depuis 2016, Meta a investi plus de 100 millions de dollars dans cette lutte, mais il est encore tôt pour évaluer le manque à gagner pour les organismes de fact-checking. Mark Zuckerberg justifie cette décision par une défiance générale à l'égard des fact-checkeurs, selon lui trop orientés politiquement, et qui auraient « participé à réduire la confiance plus qu'ils ne l'ont améliorée, en particulier aux États-Unis ». « Le journalisme de fact-checking n'a jamais censuré ou retiré des posts, a réagi Angie Holan, directrice de l'IFCN. Les fact-checkeurs ajoutent des informations et du

contexte à des affirmations controversées et démontent les canulars (...) en suivant des principes non partisans et transparents ».

La question reste de savoir comment ces changements s'opéreront en Europe, car la décision de Zuckerberg ne concerne à ce stade que les États-Unis. Impossible de savoir si l'on assistera à un bras de fer entre Meta et une Europe armée d'une série d'outils légaux coercitifs comme le Digital Services Act (le fameux DSA) qui oblige notamment une transparence de la part des plateformes concernant la lutte contre la désinformation.

Marie-Flore Pirmez

POUR ALLER PLUS LOIN

- *Checking and Sharing Alt-Facts*. Emeric Henry, Ekaterina Zhuravskaya et Sergei Guriev. Sciences Po. 5 juin 2020.
- *Misinformation spreads, but fact-checking has leveled off*. Mark Stencel, Erica Ryan et Joel Luther. Duke Reporters' Lab. 12 décembre 2023.



EDMO BELUX : UN PROJET EUROPÉEN POUR LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION EN BELGIQUE ET AU LUXEMBOURG

EDMO BELUX 2.0 est une plateforme multidisciplinaire qui réunit des fact-checkers, des analystes de la désinformation, des organisations d'éducation aux médias et des universitaires en Belgique et au Luxembourg. L'AJP en est partenaire, de même que la RTBF (via Faky), l'AFP ou encore RTL Luxembourg. Avec Media Animation et Lie Detectors, autres partenaires du projet, l'AJP développe des ateliers dans les écoles, visant à outiller les élèves face aux fake news et à la désinformation.

EDMO Belux est un projet financé par l'Union Européenne.

Plus d'infos : www.belux.edmo.eu

VOUS ME FEREZ RELIRE

par Catherine Ernens

Les demande de relecture avant publication deviennent plus fréquentes pour de nombreux journalistes. Parfois fondées par la technicité d'un sujet, elles peuvent aussi être des tentatives de contrôle.

Début décembre, une célèbre avocate accorde une interview sur une affaire médiatisée et délicate. Elle exige une relecture de l'article. Par retour de courriel, elle suggère des aménagements de ses citations en marge du texte. Jusque-là, c'est banal. A l'autopsie, c'est assez grave. La dame de loi a affadi tous ses propos. C'est l'un des risques courants mais néanmoins affligeants que l'on prend avec la relecture. Il faut alors négocier, parfois en suant des gouttes, enregistrement à l'appui. Mais l'avocate en question a été plus loin : elle a modifié et enlevé des passages d'autres intervenants ou du journaliste. Elle l'a fait sans le signaler ouvertement c'est-à-dire sans utiliser les outils dédiés à cet usage par les traitements de texte. Cerise sur le gâteau : elle a modifié le titre de l'article. Elle justifie ses manipulations par le fait que le Conseil d'État lira l'article et que les formulations du journaliste ne correspondent pas à la terminologie juridique.

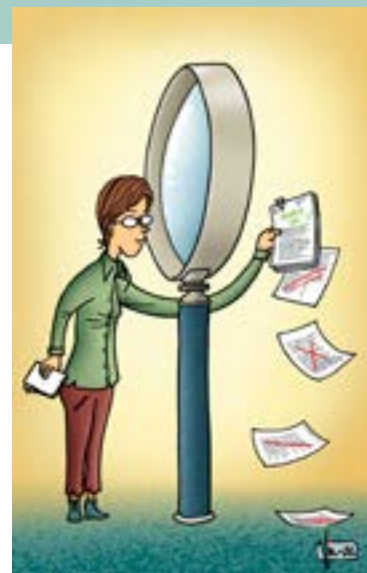
Dans un autre contexte, il y a peu de temps, les fondateurs d'une nouvelle communauté spirituelle en lieu et place d'un monastère avaient exigé une relecture et amendé leurs propos et en se permettant de réécrire copieusement les passages du journaliste. Le résultat « final » proposé pour publication ne leur convenait toujours pas. Ils sont alors remontés jusqu'à la rédaction en chef, en menaçant d'alerter le conseil d'administration, pour interdire la publication. De manière moins spectaculaire, un journaliste sportif soumettant son texte avant publication à un entraîneur a été pressé d'enlever deux paragraphes « *qui auraient pu nuire aux bonnes rentrées financières des supporters* ». La demande n'a pas été avalisée. Mais le fait est là. Les tentatives pour influencer le fond d'un article se multiplient même si les

rédactions résistent. Être journaliste relève désormais aussi de l'exercice diplomatique. C'est encore plus vrai pour certains rédacteurs en chef qui disent écouter « *la partie adverse* ». Moins que le risque d'être manipulé par ses interlocuteurs, le danger pour les journalistes est l'auto-censure.

UNE INFO IRRÉPROCHABLE

Les exigences de relectures peuvent aussi et souvent se dérouler en bonne entente. Elles sont devenues quasi systématiques du côté du personnel médical, scientifique et académique. Les services de communication, comme dans les universités ou hôpitaux, recommandent au personnel qu'ils encadrent de contrôler leurs propos pour d'assez bonnes raisons. Les experts ne sont pas rompus à l'exercice du tac au tac et les journalistes, de plus en plus tous terrains, ne maîtrisent pas tous les domaines, et même parfois aucun. Or une explication pointue ne relève pas de l'opinion. Elle doit être claire et précise afin de fournir une information irréprochable au public. Depuis le Covid, où des informations médicales ont flotté au niveau de la fiabilité, cette rigueur, à laquelle les journalistes s'attachent, ont pour leur part toujours œuvré, a redoublé. Cela s'est désormais étendu à la plupart des domaines. En coulisse, les académiques avouent aussi que les articles de presse « *bien documentés, structurés et charpentés* » peuvent par la suite circuler entre scientifiques ou universités et être bénéfiques pour leur carrière.

La donne a aussi évolué avec l'arrivée dans les grandes entreprises, les administrations et les ONG des services de communication qui jouent les chiens de garde. « *Envoyez-*



moi vos questions par écrit pour qu'on examine si on souhaite y répondre » n'est pas rare. Plus à l'aise avec les messages aussi brefs qu'un post sur insta ou une vidéo sur TikTok, ils négligent une donnée propre à l'interview : peu de personnalités maîtrisent l'art oratoire. Fait complètement nouveau, les témoins (d'expériences de vie, par exemple) veulent contrôler eux aussi ce qu'on leur « fait dire » car disent-ils « *je connais quelqu'un qui s'est fait avoir, c'était complètement faux ce que le journaliste avait écrit sur lui* ». « *Moi, on me demande une relecture une fois sur deux désormais. Et l'argument est systématiquement le même : la personne dit qu'un journaliste a tronqué ce qu'elle avait voulu exprimer. Elle ne veut plus que ça se reproduise.* » Pour un chef d'équipe, « *c'est aussi lié au turn-over des communicants qui devient un phénomène préoccupant pour établir des relations au long terme. Mes journalistes expérimentés me disent qu'ils n'ont pas d'exigences de relecture. On leur fait confiance.* »

RELIRE N'EST PAS RÉÉCRIRE

L'interview de politiques est depuis belle lurette vouée au jeu de « *je te tiens, tu me tiens par la barbichette de la manchette* ». En Flandre, tout comme en France (malgré le plus ou moins récent doigt d'honneur de « La voix du Nord ») et encore plus en Suisse, il est entendu que l'interview politique sera relue, et customisée, dans tous les cas de figure. La présence en Une pourra même être exigée : « *c'est une exclusivité, donc on veut de la visibilité* ». Pour interroger les stars de la politique flamande, les journalistes francophones

RELECTURE

ne font généralement plus de vague par rapport à ce modus operandi, qui d'ailleurs peut se justifier pleinement par les ambiguïtés possibles de la traduction. Côté francophone, ce n'est vraiment pas l'usage. A L'Avenir, par exemple, on se montre pragmatique sans être laxiste. « Si la relecture est l'exigence pour avoir l'interview, on le fait. Mais il est hors de question de s'y plier si la demande vient après l'interview ».

Et puis, il y a ceux qui n'en font pas tout un foin. « Depuis que j'ai moi-même été interviewé, et pour avoir été surpris parfois du résultat que je lisais, je trouve que la relecture peut se justifier », sourit le rédacteur en chef de Wilfried. « Quand j'ai lu ce que le journaliste avait retenu de l'interview que je lui avais donnée, ça m'a fait réfléchir... Je peux comprendre qu'on veuille vérifier », dit un journaliste. « Cela permet d'éviter une erreur factuelle ou un accroc, justifie François Brabant. Mais il y a des conditions. La

relecture doit être négociée avant l'interview et il ne peut s'agir d'une réécriture. J'exige que mon interlocuteur respecte les formules orales. Certains veulent reformuler tout. Pas forcément pour dire autre chose mais parce qu'ils trouvent ça plus joli. Et quand il s'agit d'un récit ou d'une enquête, on n'accorde jamais de relecture. C'est non négociable ».

Comme parade, les journalistes expérimentés ont tendance à n'envoyer que les citations de l'interviewé pour éviter tout bidouillage ou même fuite de l'article avant publication (on a tout vu...), souligne Anne-Sophie Bailly, rédactrice en chef du Vif. C'est assurément une bonne pratique et la meilleure quand on y est forcé. Si une erreur peut avoir des effets dévastateurs sur un média et justifierait la pratique de la relecture pour éviter de possibles droits de réponse, un article édulcoré, caviardé ou reformulé relève de la censure, ce qui est pire.

Les esprits optimistes font remarquer que les demandes plus nombreuses de relectures participent à une démonstration rassurante de l'importance de la presse qui conserve de la sorte son rôle de référence. Les réalistes comprendront que cette tendance correspond au moins autant à une volonté toujours plus grande pour les acteurs politiques ou économiques de contrôler leur image, ce qu'on dit d'eux et ce qu'on leur fait dire. Et cela ne devrait que s'amplifier avec des réseaux sociaux dont toutes les tirettes anti-fake news et coutures de modération sont en train de craquer. Un président de parti belge, interrompant une interview à la suite d'une question qui lui déplaisait, menaçait dernièrement : « vous savez, on n'a plus besoin des médias, surtout avec des questions comme ça, pour communiquer. On le fait en direct sur les réseaux sociaux. »

Catherine Ernens

RELECTURE ET DÉONTOLOGIE

NON C'EST NON, OUI C'EST OUI

L'indépendance du journaliste est souveraine et doit le rester. L'obligation de respect du sens et de l'esprit des propos tenus en sont la garantie.

En déontologie, l'indépendance des journalistes prime sur toute autre considération et face à n'importe quel interlocuteur. C'est le principe de base et il est absolu. Le journaliste ne reçoit d'instruction que de sa rédaction et de personne d'autre. Dans ce cadre, chefs et rédacteurs en chef doivent protéger cette indépendance de manière tout aussi absolue face aux interlocuteurs extérieurs, quitte à remonter des bretelles en interne. Cette protection interne n'est plus aussi solide partout mais c'est un autre débat. La contrepartie pour le journaliste - c'est un autre versant du code - c'est son engagement à travailler dans le respect des principes de respect de la vérité et à ce titre du sens et de l'esprit des propos qui lui sont tenus.

« Face à une demande de relecture, la réponse simple est de dire : « je fais mon travail en toute indépendance dans l'obligation de respecter les propos que vous m'avez tenu mais aussi dans le respect de la vérité. A ce titre, d'autres sources conviennent peut-être. Je retiendrai, in fine, ce qui est utile pour éclairer mon angle de travail » », résume Muriel Hanot, secrétaire générale du conseil de déontologie qui s'inquiète de ce que ces règles de base aient été un peu perdues de vue du public. « On a eu beaucoup de plaintes sur le fait qu'un point de vue n'est pas suffisamment détaillé, rapporte-t-elle. D'un point de vue déontologique, on vérifie alors si les informations jugées manquantes consistaient une omission essentielle pour le fond du sujet et si la manière dont les propos ont été retranscrits ont respecté le sens et l'esprit de ce que la personne a dit. »

Dans la pratique, il est admis, que les journalistes peuvent, parce que le sujet

est technique ou parce qu'ils sont moins familiers avec le sujet, demander eux-mêmes une relecture à la personne interviewée sur les passages qui le concernent. Dans ce cas, la relecture ne peut porter que sur les termes et pas sur l'articulation ou la structure des propos. Mais attention : une fois l'engagement de relecture pris, il est doit être respecté. « L'article 23 du Code dit que si les journalistes prennent des engagements, ils doivent les respecter. On constate ainsi qu'une pratique qui peut être dissonante avec la déontologie s'est installée comme c'était déjà le cas en France, particulièrement avec le monde politique. Certains journalistes ont accepté la relecture et cela a fait pression au point de devenir une condition pour accorder l'entretien. Nous recommandons de ne pas l'accepter pour que la tendance ne percole pas et ne devienne pas une pratique régulière. »

Catherine Ernens